

# L'AUSTÉRITÉ PEUT ET DOIT ÊTRE ÉVITÉE

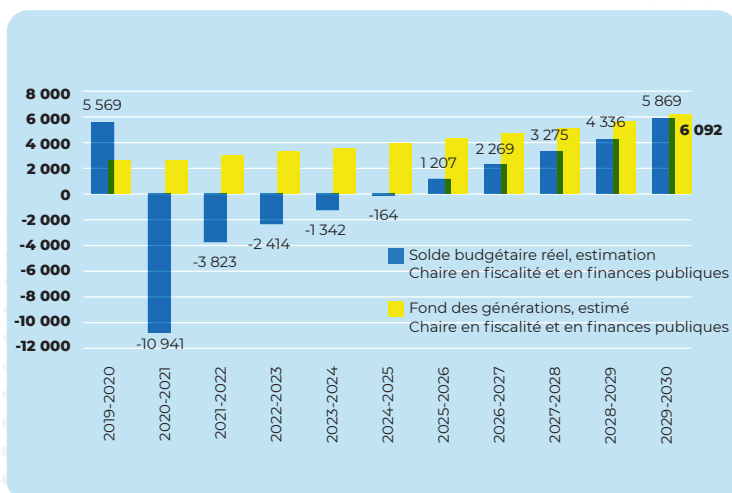
**L'objectif de retour à l'équilibre budgétaire est secondaire face aux nécessités d'offrir une réponse adéquate à la crise, de relancer l'économie et l'emploi et de répondre aux problèmes urgents dans les services publics.**

Malgré tout, **l'élimination du déficit réel est possible d'ici cinq ans** sans trop dévier du budget de mars 2020. Les simulations des experts de la Chaire en fiscalité et finances publiques (CFFP) de l'Université de Sherbrooke démontrent que le déficit réel pourra être éliminé d'ici 2024-2025, soit un an avant le délai prescrit par la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## Leurs hypothèses de travail sont les suivantes :

- Retour à une croissance économique moyenne de 3,5 % après 2022, tel que prévu au budget de mars 2020. La Coalition avenir Québec (CAQ) vise une croissance de 4 % d'ici la fin de son mandat;
- Croissance des dépenses de 1 milliard de dollars de plus que prévu au Budget de mars 2020, soit une croissance moyenne de 4 % par année;
- Aucune modification en ce qui concerne la fiscalité;
- Prise en compte de l'augmentation de l'aide fédérale de 1,4 milliard de dollars annoncée depuis juillet 2020.

## Prévisions de déficits réels et de versements au Fonds des générations



## Le réel équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire introduit la notion de « solde budgétaire » qui se calcule après le versement au Fonds des générations. Ce concept est utile pour justifier une prolongation des mesures d'austérité en créant un faux déficit budgétaire.

En effet, lorsque le budget réel est équilibré (dépenses équivalentes ou moins importantes que les revenus), le versement au Fonds des générations qui, rappelons-le, est un investissement et non une dépense, vient « déséquilibrer le budget ». Par exemple, en 2029-2030, le CFFP prévoit un surplus réel de 5,9 milliards de dollars et un versement au fonds qui devrait être de 6,1 milliards de dollars. Ainsi, selon la loi, Québec comptabilise un déficit de 200 millions de dollars.

## Des modifications nécessaires

L'objectif de la Loi sur l'équilibre budgétaire est d'instaurer une discipline budgétaire à long terme aux gouvernements qui se succèdent d'élection en élection.

Cette loi doit cependant s'adapter lors de circonstances extraordinaires comme celles que nous connaissons dans la crise sanitaire mondiale actuelle. En 2009, en réaction à la crise financière, le gouvernement libéral avait modifié la loi afin de tenir compte de la conjoncture.

Le ministre des Finances a envoyé des **signaux favorables à une révision de la loi**. Il est impératif de le faire afin que le gouvernement puisse disposer de sa pleine capacité d'action pour répondre aux urgences de la crise.

1

2

3

